

NOTE RELATIVE A L'ORGANISATION DES EPREUVES FINALES  
SUR CONVOCATION  
DU PREMIER SEMESTRE – 2021/2022

Les examens restent organisés en présentiel, dans le respect des prescriptions sanitaires (masque obligatoire, même lorsque vous parlez, distanciation et aération minimale de 10 minutes toutes les heures).

**QUE FAIRE SI VOUS ETES POSITIF A LA COVID 19 DURANT LES EXAMENS ?**

Si vous êtes **testé positif** à la COVID 19, VOUS NE DEVEZ PAS VOUS RENDRE A L'EXAMEN, au risque d'engendrer un cluster. Vous serez considéré comme absent de façon justifiée et ce pour toute la durée de l'isolement qui vous est prescrit.

De même, si vous ressentez les symptômes reconnus comme pouvant être assimilés à la COVID 19, merci de prendre au plus vite rendez-vous auprès d'un médecin afin qu'il puisse vous prescrire un test. Pour rappel, si votre médecin habituel n'a pas de créneau dans l'urgence, vous pouvez toujours faire appel à une téléconsultation.

**Vous devez informer au plus vite** le secrétariat de la faculté de philosophie en transmettant un document justifiant votre situation : d'une part en envoyant par mail l'attestation scannée (test PCR) au secrétariat dans les plus brefs délais. Le document original papier sera quant à lui à transmettre **dans les 14 jours maximums**.

Un examen de substitution sera organisé pour chaque épreuve où l'étudiant n'aura pu se rendre et ce dans les deux mois au maximum suivant la date de l'épreuve organisée à l'origine.

Si vous êtes **cas contact**, avec un schéma vaccinal complet, vous n'êtes pas soumis à l'obligation d'isolement. Vous devez donc vous rendre normalement aux examens auxquels vous êtes convoqués.

Vous trouverez ci-dessous un rappel des nouvelles règles d'isolement.

<b>Vous êtes</b>	<b>Mesure</b>	<b>Schéma vaccinal complet</b>	<b>Pas de schéma vaccinal complet</b>
Positif	Durée d'isolement	7 jours	10 jours
	Conditions de sortie	Au bout de 5 jours si test négatif et fin des signes cliniques depuis 48h	Au bout de 7 jours si test négatif et fin des signes cliniques depuis 48h
Cas contact	Durée d'isolement	Pas de quarantaine, tests réguliers	Isolement 7 jours et test négatif à l'issue de la période

Il est rappelé que la déclaration par les étudiants auprès du service de santé reste nécessaire via le [formulaire en ligne](#).